

# COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Le guide est composé de fiches techniques qui présentent notamment :

- les problèmes rencontrés par les riverains
- des solutions simples à mettre en œuvre
- des recommandations et conseils
- les pratiques à éviter
- les aspects réglementaires

Un  
glossaire est à votre  
disposition pour les mots  
techniques du document  
au verso de cette  
page

De plus, une fiche d'information s'intéresse aux ouvrages hydrauliques et à leur gestion.

Pour en savoir plus, vous trouverez au dos du guide, la bibliographie ainsi que les coordonnées des Syndicats de bassin et de la Commission Locale de l'Eau.



**FICHE ①** : OBLIGATIONS ET DROITS DES RIVERAINS

**FICHE ②** : L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES

**FICHE ③** : LA PLANTATION SUR BERGE

**FICHE ④** : LA PROTECTION DES BERGES

**FICHE ⑤** : L'AMÉNAGEMENT D'UN ABREUVOIR OU D'UNE POMPE DE PRAIRIE

**FICHE ⑥** : LA GESTION DES EMBÂCLES

**FICHE ⑦** : LA GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

**FICHE ⑧** : LA GESTION DES ZONES HUMIDES

**FICHE ⑨** : BIEN GÉRER UNE PARCELLE RIVERAINE

**EN PLUS** : FICHE D'INFORMATION SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES



# GLOSSAIRE

- **Amont** : sens du cours d'eau en direction de la source. (Voir aussi aval)
- **Amphibiens** : groupe de Vertébrés à quatre pattes, sang froid et peau humide, vivant dans les eaux douces ou sur terre dont les larves sont toujours aquatiques (grenouille, triton, crapaud, salamandre).
- **Atterrissement** : amas de terres, de sables, de graviers, de galets apportés par les eaux.
- **Auto-épuration** : épuration naturelle du milieu aquatique par l'intervention de micro-organismes.
- **Aval** : sens vers lequel descend un cours d'eau. (Voir aussi amont)
- **Ayant droit** : personne ayant acquis d'une autre un droit.
- **Bassin versant** : ensemble des territoires superficiels et souterrains qui drainent leurs eaux vers le même exutoire.
- **Batillage** : vagues créées par la navigation ou par le vent, qui déclenchent des phénomènes d'érosion en pied de berge.
- **Berge** : partie du bord plus ou moins escarpée d'une eau courante ou stagnante, et pouvant être ou étant submergée sans que les eaux débordent.
- **Biodiversité** : variété des espèces vivantes peuplant un écosystème.
- **Cépée** : rejets se développant autour d'une souche après une coupe et donnant, au bout de quelques années, plusieurs tiges disposées en cercle (aulnes, frênes, saules).
- **Chemin de halage** : chemin qui longe un cours d'eau pour permettre de tirer les bateaux.
- **Crue** : augmentation du débit d'un cours d'eau à la suite de précipitations abondantes.
- **Débardage** : transport des lieux d'abattage jusqu'à leur lieu d'enlèvement, des bois coupés et façonnés sur place.
- **Ecosystème** : unité écologique constituée d'une biocénose (les êtres vivants) et d'un biotope (milieu de vie).
- **Embâcle** (nom masculin) : terme général désignant un amoncellement de troncs d'arbres, de débris dans un cours d'eau, constituant une gêne à l'écoulement.
- **Enrochement** : couche de pierres qu'on dispose dans le lit d'un cours d'eau ou sur les berges pour prévenir l'érosion.
- **Entretien** : intervention visant à maintenir un cours d'eau dans un état donné correspondant à l'état souhaité.
- **Eutrophisation** : processus d'enrichissement en éléments minéraux nutritifs (ex : nitrates) des eaux. Ce phénomène entraîne la prolifération des végétaux aquatiques.
- **Epareuse** : matériel agricole utilisé pour le fauchage d'herbe, d'arbustes, de haies, de bas-côtés de routes et de fossés.
- **Erosion** : arrachement des particules du fond et des berges sous l'effet de la force du courant.
- **Etiage** : période des plus basses eaux des rivières.
- **Géotextile** : produit textile, en fibres naturelles ou artificielles, utilisé en construction ou en protection de berges.
- **Génie végétal** : ensemble des techniques concernant l'utilisation des plantes (ex : saules) pour protéger les sols contre l'érosion et pour stabiliser les berges et les talus.
- **Habitat** : endroit dans lequel vit une communauté, une espèce, un individu. Cet endroit est caractérisé par un grand nombre de composantes physiques (température, vitesse de courant ...) ou biologique (présence de plantes aquatiques).
- **Leptospirose** : maladie pouvant infecter l'homme et de nombreuses espèces animales. Elle est due à une leptospire (bactérie) qui est transmise notamment par les rongeurs (ragondins) suite à un contact direct avec l'animal ou indirectement par un contact avec des eaux souillées.
- **Lit majeur** : plaine inondable.
- **Lit mineur** : partie du lit occupée en temps ordinaire par le cours d'eau.
- **Méandre** : sinuosité d'un cours d'eau.
- **Nidification** : construction d'un nid.
- **Paillage** : protection du pied des plantations pour éviter la concurrence avec les autres végétaux.
- **Peuplement piscicole** : ensemble des poissons de toutes les espèces présentes dans un cours d'eau.
- **Produits phytosanitaires** : produits chimiques utilisés contre les parasites des végétaux.
- **Recalibrage, reprofilage** : action lourde de terrassement visant à remodeler le profil d'un cours d'eau en augmentant sa section et en supprimant certains méandres.
- **Régénération** : reconstitution naturelle de la végétation arborée.
- **Restauration** : intervention visant à remettre en état des (ou les) fonctions d'un cours d'eau, à aller vers un état souhaité, à arrêter une dégradation, à retrouver un état de référence antérieur après une longue période sans intervention ou éventuellement après un évènement exceptionnel (crue, tempête ...).
- **Recépage** : action de tailler un arbuste ou un jeune arbre pour faire venir des pousses plus fortes. Par extension, couper des arbres à ras de terre pour obtenir des rejets de souche.
- **Ripisylve** : végétation des bords de cours d'eau.
- **Rive droite** : côté droit du cours en direction de l'aval.
- **Rive gauche** : côté gauche du cours en direction de l'aval.
- **Servitude** : restriction au droit de propriété immobilière pour une raison d'intérêt général ou d'utilité publique.
- **Substrat** : lorsqu'on parle d'un cours d'eau, tout matériau qui en constitue le lit.
- **Techniques « douces »** : méthodes d'interventions sélectives respectant l'environnement et le milieu aquatique.
- **Têtard** : arbre régulièrement taillé pour l'exploitation du bois de chauffage.
- **Tire-sève** : branche laissée sur le tronc après une coupe en têtard afin de favoriser la reprise de nouveaux rejets.
- **Végétalisation** : recouvrement naturel ou artificiel d'un site par la végétation.
- **Zones humides** : le terme « zone humide » recouvre une grande variété de situations et de caractéristiques. La Loi sur l'eau de 1992 précise que « ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».
- **Zones inondables** : zones où peuvent s'étaler les débordements de crues dans le lit majeur.